



Loyer impayé et préavis non respecté sous mauvais prétexte

Par **nobru**, le **27/04/2019** à **15:27**

Bonjour,

Je vivais avec mon ex compagne dans une maison dont mes parents étaient les propriétaires, le bail était à son nom, quand nous nous sommes séparés j'ai quitté la maison.

Quelques temps après mon ex compagne qui n'arrivait plus à payer le loyer a décidé de partir sans respecter les 3 mois de préavis.

Et pour se soustraire des 3 mois de loyer que mon ex compagne doit à mes parents, elle a déposé une main courante à la gendarmerie en disant qu'elle avait peur de moi que je l'avais menacé que je l'harcelé et que je l'espionné du coup elle et ces filles ont peur et prends cela comme prétexte pour partir sans payer et demande que pour tout cela finisse à l'amiable que mes parents ne lui fassent pas payer les 3 mois de préavis.

Est ce que la main courante et ces accusations sans preuves peuvent lui donner le droit de partir comme cela sans préavis et sans payer le 3 mois qu'elle doit ?

Par **morobar**, le **28/04/2019** à **10:36**

Bonjour,

Non

La main courante c'est comme du pipi de chat, cela ne met pas en mouvement l'action publique, contrairement à la plainte.

Par **nobru**, le **28/04/2019** à **15:35**

Bonjour Morobar,
Merci pour cette réponse.

Cordialement.